



COMMUNE DE SAXON
Route du Village 42 - 1907 Saxon (VS)
www.saxon.ch

Communiqué

Gestion des déchets durant la pandémie COVID-19

Remarques générales :

Rappel : Il est recommandé à la population de rester à la maison et d'éviter tout contact physique avec d'autres personnes. Les recommandations de la Confédération en matière de comportement à adopter pour réduire les risques de transmission du coronavirus doivent être respectées en tout temps (garder ses distances, éviter les contacts corporels, etc.).

1. La déchetterie de Saxon est fermée jusqu'à nouvel avis ;
2. Tout dépôt devant l'entrée de la déchetterie sera sanctionné (rappel : site sous vidéosurveillance) ;
3. Il est possible d'aller déposer les déchets verts et les encombrants auprès de l'entreprise Retripa à Saillon. Sur place, vous vous conformerez aux consignes édictées par le service de sécurité. **Nous insistons cependant sur le fait que seuls des cas de strict nécessité justifient des déplacements à la déchetterie ;**
4. Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison jusqu'à nouvel avis ;
5. L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.

Collecte des principaux déchets :

- Papier-carton :
 - Porte-à-porte (prochaines dates : lundi 6 avril, lundi 4 mai)
 - Bennes devant l'entrée de la déchetterie
- Verre
 - Molok le plus proche de chez vous
 - Bennes devant l'entrée de la déchetterie
- PET
 - Commerces
 - Point de collecte le plus proche de chez vous
- Alu (petite dimension, par ex. canettes)
 - Container devant l'entrée de la déchetterie
- Déchets verts
 - Site Retripa à Saillon (en cas de stricte nécessité)
- Encombrants
 - Site Retripa à Saillon (en cas de stricte nécessité)

Consignes pour les déchets déposés dans les sacs taxés (déchets urbains) :

- a) Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.
- b) Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle de la commune.
- c) Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée).
- d) **Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.**

Notre Conseiller responsable, M. Samuel Veuthey se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (079/761.63.81)

Saxon, 26 mars 2020